

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 octobre 2014 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Dominick Giguère – district #4
Normand Clermont – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Alexander Tomeo – district #3

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2014

ADMINISTRATION

- 4.- Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives/autorisation
- 5.- Programme TECQ (2010-2013)/affectation d'une partie du surplus accumulé affecté – aqueduc/implantation de cinq (5) nouvelles bornes d'incendie
- 6.- Communauté métropolitaine de Montréal/stratégie de lutte contre l'agrile du frêne/élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action local/adoption
- 7.- Opération Nez Rouge/contribution financière

VOIRIE

- 8.- Programme TECQ (2014-2018)/liste des priorités (5)/adoption

URBANISME

- 9.- Adoption/règlement 308-61-14 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage 308-91 de façon à régir l'installation de boîtes de dons de vêtements à l'intérieur des zones R-5 203 et R-5 104

SÉCURITÉ

- 10.- Contrat de travail/employé cadre du service de lutte et de protection contre les incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation de signature
- 11.- Pompier à temps partiel/engagement
- 12.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation
- 13.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 14.- Communication du maire
- 15.- Communication des conseillers

- 16.- Période de questions
17.- Levée de la séance

14-10-183 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

14-10-184 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 8 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

14-10-185 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2014

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 septembre 2014 au montant de 79 944,51 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2014 au montant de 439 217,42 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

14-10-186 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES ENTREPRISES COLLECTIVES/AUTORISATION

CONDISÉRANT QUE les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises d'économie sociale sont issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelle structure organisationnelle et devenant ainsi un important levier de richesse collective;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises et s'engage, dans le respect des normes en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-187 PROGRAMME TECQ (2010-2013)/AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – AQUEDUC/IMPLANTATION DE CINQ (5) NOUVELLES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a procédé à l'implantation de cinq (5) nouvelles bornes d'incendie dans le cadre du programme TECQ (2010-2013);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un surplus accumulé affecté aux travaux d'aqueduc permettant d'assumer le coût d'implantation de ces bornes d'incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'affectation d'une somme de 60 498 \$ à même le surplus accumulé affecté aux travaux d'aqueduc, pour le coût d'implantation de ces cinq (5) bornes d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-188 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL/STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE/ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION LOCAL/ADOPTION

CONSIDÉRANT l'information reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin de contrer la prolifération de l'agrile du frêne, un coléoptère envahissant extrêmement destructeur qui s'attaque aux essences de frêne;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des frênes situés sur le territoire de la municipalité pourrait être menacée par cet insecte;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre certaines mesures visant à combattre l'agrile du frêne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ADOPTER un plan d'action local afin de ralentir la progression et en gérer efficacement les impacts et ce, par des actions concrètes, et également mener une campagne de sensibilisation et d'information auprès de la population de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-189 OPÉRATION NEZ ROUGE/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QU'UN montant de 50 \$ soit octroyé à l'organisme Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides, lequel représente un appui financier à leur campagne de financement pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-190 PROGRAMME TECQ (2014-2018)/LISTE DES PRIORITÉS (5)/ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la municipalité s'engage à :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-191

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-61-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE 307-91 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À RÉGIR L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONNS DE VÊTEMENTS À L'INTÉRIEUR DES ZONES R-5 203 ET R-5 104

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-61-14 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le règlement 308-61-14 modifiant le règlement de régie interne 307-91 et le règlement de zonage 308-91 de façon à régir l'installation de boîtes de dons de vêtements à l'intérieur des zones R-5 203 et R-5 104, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-61-14 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-192

CONTRAT DE TRAVAIL/EMPLOYÉ CADRE DU SERVICE DE LUTTE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le contrat de travail de Monsieur Sylvain Johnson, à titre de directeur et effectif jusqu'au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT

14-10-193 Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal autorise l'engagement de Monsieur Charles Lajeunesse, effectif le 8 septembre 2014, au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies de la municipalité.

Ce pompier est assujetti à une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-10-194 CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33 et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTECOMMUNICATION DU MAIRECOMMUNICATION DES CONSEILLERSPÉRIODE DE QUESTIONS

14-10-195 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 20h33, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale